

**Session** : Intra ou Inter-entreprises.

**Mode de formation** : Formation Présentielle.

**Public concerné** : Toute personne qui conduit ou qui est amenée à conduire un ou des engins de chantier.

**Prérequis** : Les personnes doivent être âgées de 18 ans au minimum, apte médicalement à la fonction. Elles doivent être capables de lire, écrire et comprendre les instructions de sécurité en Français.

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à utiliser des engins de chantier en toute sécurité pour lui et son environnement.

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Savoir conduire conformément au référentiel de compétence R 482 CNAMTS, un engin de chantier dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et les biens, afin de réussir les tests CACES
- Savoir intégrer les règles de sécurité dans la prise en main et la conduite de l'engin de chantier de la ou des catégorie(s) concernée(s)
- Savoir rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de l'engin

### PROGRAMME

#### THEORIE

##### 1. CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

- Le cadre réglementaire et les différents acteurs de la prévention
- Les rôles, devoirs et responsabilités des différents niveaux d'encadrement et du conducteur d'engins
- Descriptif et classification des engins de chantier

##### 2. CONDUITE, UTILISATION ET MAINTENANCE

- Grands principes de la conduite en sécurité avec les risques liés à la fonction de conducteur d'engins, à son engin, à son environnement de travail
- Vérifications avant mise, remise en service et vérifications périodiques
- Vérification de début de poste
- Technologie de l'engin concerné avec le fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité, entretien et maintenance 1er niveau
- Gestes de commandement des manœuvres

##### 3. PRÉVENTION DES RISQUES

- Règles générales de sécurité et particulières de conduite, de circulation et de stabilité
- Rappel des bases du Code de la route (signalisation, règles de circulation) et signalisation de chantier

##### 4. PRATIQUE

**Exercices pratiques sur engins de chantier concernant la conduite, la circulation, les manœuvres et la maintenance :**

- Vérification visuelle de l'état de l'engin, prise de poste
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Vérification d'adéquation des matériels
- Exercices de conduite spécifiques de la catégorie d'engin concerné, dans le respect des conditions de circulation, avec souplesse et précision des manœuvres

- Circulation sur différents sols dans différentes conditions de pente, en virage, en marche avant et arrière sur circuit à vide, en charge, ou en situation de travail en respectant les règles de sécurité et en tenant compte de son environnement de travail
- Chargement et déchargement sur porte-engins en fonction du type de formation choisit
- Opérations de fin de poste
- Réalisation des opérations d'entretien de 1er niveau
- Réalisation des différents niveaux des réservoirs
- Rendre compte de son activité.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, OUTILS ET MOYENS

Formation théorique en salle, avec un exposé en impliquant les candidats avec des questions, des mises en situations et des exercices.

Un livret est remis au stagiaire pour lui permettre de conserver un écrit concret et pratique.

Formation pratique axée sur la mise en application des règles de sécurité vues en théorie, sur les engins de chantier.

## MOYENS TECHNIQUES

PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques pour la conduite des engins de chantier sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R482 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation et un certificat de réalisation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

---

## QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et de la conduite des engins de chantier.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

---

## MODALITÉS

### Durée

2 à 5 jours (14 h00 à 35h00) selon le(s) type(s) d'engin(s).

Les durées peuvent être ajustées en fonction du nombre de personne, de leur expérience de conduite et du nombre de catégories d'engins.

### Périodicité recommandée

Selon la Recommandation R482, la périodicité de renouvellement du CACES® est de 10 ans.

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : <a href="mailto:gilbert.perier.formation@gmail.com">gilbert.perier.formation@gmail.com</a> – Tel : 06 65 46 35 23	Prog CACES R482 Date 02/01/2023 Version 1 Page 2 sur 4
---	---

## Nombre de participant(e)s par session

Nombre de participant(e)s par session : de 6 personnes au maximum

## Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

## Documents nécessaires

Pièce d'identité.

## Dates

À convenir

## Lieux

Plateforme d'évolution pratique certifié CACES® R482.

## Tarif

À déterminer en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation.

## Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite sous réserve de pouvoir accéder aux postes de commande des engins de chantier, de pouvoir utiliser les diverses commandes et de réaliser les exercices demandés dans le CACES.

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour adapter notre organisation.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

Chaque stagiaire doit avoir les équipements de protection individuelle (Casque de chantier, chaussures de sécurité, tenue de travail, chasuble fluorescent, gant de protection), faute de quoi, il ne pourra pas conduire et donc ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

## CACES® R372 => CACES® R482

Ancienne recommandation	Descriptif des engins	Nouvelle recommandation
Catégorie 1	Engins compacts 	Catégorie A
Catégorie 2	Engins d'extraction à déplacement séquentiel 	Catégorie B1
	Engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel 	Catégorie B2
	Engins rail-route à déplacement séquentiel 	Catégorie B3
Catégorie 3	Engins de réglage à déplacement alternatif 	Catégorie C2
Catégorie 4	Engins de chargement à déplacement alternatif 	Catégorie C1
Catégorie 5	Pas d'équivalence	
Catégorie 6	Engins de nivellement à déplacement alternatif 	Catégorie C3
Catégorie 7	Engins de compactage 	Catégorie D
Catégorie 8	Engins de transport 	Catégorie E
Catégorie 9	Chariots de manutention tout-terrain 	Catégorie F
Catégorie 10	Conduite des engins hors production	Catégorie G